

**Décret 98-338 1998-10-07 PR\_PM\_MDT\_98 portant adoption de la déclaration de politique générale de développement du tourisme au Tchad.****Table des matières**

- [I - GENERALITES](#)
- [II - TOURISME & DEVELOPPEMENT](#)
  - [1 - Concept et forme du tourisme](#)
  - [2 - Contexte national](#)
    - [A - Evolution du tourisme au Tchad](#)
    - [B - Importance économique du tourisme](#)
    - [C - Interdépendance du tourisme](#)
      - [1 - Tourisme et Société](#)
      - [2 - Tourisme et Environnement](#)
      - [3 - Tourisme et Politique](#)
      - [4 - Tourisme et Emploi](#)
      - [5 - Tourisme et Santé](#)
      - [6 - Tourisme - Transport et Communication](#)
      - [7 - Tourisme et Culture](#)
    - [D - Importance du patrimoine touristique national](#)
    - [E - Capacité Hôtellerie du Tchad](#)
- [III - Forces et faiblesse du tourisme au Tchad](#)
  - [A - Forces](#)
  - [B - Faiblesses](#)
- [IV - Intérêt économique national du tourisme](#)
- [V - Enonce de politique](#)
- [VI - Option pour le développement du tourisme au Tchad](#)
- [VII - Objectifs et stratégies de la politique de développement du tourisme au Tchad](#)
  - [A - Objectifs globaux](#)
  - [B - Strategies globales](#)
  - [C - Objectifs spécifiques](#)
- [VIII - ACTIONS](#)
  - [Au niveau de l'Etat](#)
  - [Au niveau du secteur privé](#)
  - [Au niveau de la population](#)
- [IX - CADRE INSTITUTIONNEL](#)
- [X - MISE EN ŒUVRE, SUIVI - ÉVALUATION](#)
  - [A - MISE EN ŒUVRE](#)
  - [B - SUIVI ET EVALUATION](#)

*Vu la constitution ;  
Vu le décret n° 200/PR/97 du 16 mai 1997 portant nomination du premier ministre,  
chef du gouvernement;*

*Vu le décret n° 215/PR/PM/98 du 14 juillet 1998 portant remaniement du gouvernement ;  
Vu le décret n° 216/PR/PM/98 du 15 juillet 1998 portant rectificatif du décret n° 215/PR/PM/98 portant remaniement du gouvernement ;  
Vu le décret n° 262/PR/PM/SGG/97 du 20 juin 1997, portant attributions des membres du gouvernement ;  
Vu le décret n° 323/PR/PM/MDT/97 du 31 juillet 1997 portant organisation et fonctionnement du ministère du développement touristique.*

**Article 1** - Est adopté la déclaration de politique générale de développement du tourisme au Tchad jointe en annexe.

**Article 2** - Le Ministre du Développement Touristique est chargé de l'application du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

## **Déclaration de politique générale de développement du tourisme au Tchad**

### **I - GENERALITES**

Situé au cœur du continent africain et couvrant une superficie de 1.284.000 km<sup>2</sup>, le Tchad s'étend du Sahara à la zone soudanienne.

Totalement enclavé, la côte la plus proche Douala (au Cameroun) étant à environ 1.700 km, le Tchad est limité au Nord par la Libye, à l'Ouest par le Niger, Nigeria et le Cameroun, au Sud par la République Centrafricaine et à l'Est par le Soudan.

Le relief du Tchad est caractérisé par les massifs montagneux dont le point culminant est l'Emi-Koussi (3.415 m) dans le Tibesti et la pénéplaine avec le point le plus bas au Lac-Tchad (280 m).

Sur le plan climatique, le pays jouit de deux (2) saisons dont l'importance varie avec les latitudes, mais également de trois zones de climats distincts (saharienne, sahélienne et soudanienne).

- La saison des pluies va de juin à octobre avec un maximum de précipitations en août. En zone soudanienne, la pluviométrie varie de 1.000 à 1.400 mm par an, tandis que la température oscille entre 20° et 25° C. Dans la zone sahélo-soudanienne, elle varie de 700 à 1.000 mm. Dans la zone sahélienne, la pluviométrie annuelle varie de 300 à 700 mm et au delà du 14° Nord, c'est la zone désertique avec moins de 300 mm par an.
- La saison sèche va de novembre à mai. Elle est caractérisée par un vent sec venant de l'Est. La température varie de 25° à 40°.

- Enfin, les saisons intermédiaires sont représentées par les mois de juin et octobre et n'ont pas de caractéristiques particulières.

Le Tchad comporte trois zones climatiques du Nord au Sud correspondant à de types de végétations spécifiques :

- La zone saharienne, de climat désertique couvrant la moitié septentrionale du pays. Elle est caractérisée par une très rare végétation de steppe à épineux et un relief montagneux à l'Ouest.

La zone sahélienne au Centre, avec le Lac-Tchad à son extrémité occidentale est le domaine de la steppe épineuse, des acacias et des palmiers.

- La zone tropicale soudanienne dans le Sud avec un paysage de savane arborée et de forêt claire est fortement marquée par la présence de l'eau.

L'histoire du Tchad remonte au 10<sup>ème</sup> siècle, lorsque les Sao s'établissent au Sud du Lac-Tchad et le long des fleuves Logone et Chari. Les Sao, aujourd'hui disparus, sont les ancêtres de plusieurs populations de la région tchadienne parmi lesquelles les kotoko, peuple de chasseurs et de pêcheurs.

De nombreuses pièces de terre cuite et de bronze fabriquées par les Sao et représentant des êtres humains et des animaux ont été retrouvées au Sud du Lac-Tchad.

Dans la seconde moitié du 19<sup>ème</sup> siècle, l'Europe découvre l'existence du Tchad par les récits des voyageurs comme CHEIK EL-TOUNSI (1851) BARTH (1857) et NACHTIGAL (1879).

Plusieurs Etats se sont constitués, affrontés et ont dominé : le royaume du kanem, l'empire du bornou, le sultanat du baguirmi, le puissant empire du ouaddaï. Ils se sont étendus successivement sur la majeure partie du Tchad actuel entre le 9<sup>ème</sup> et la fin du 18<sup>ème</sup> siècle.

La fondation de Fort-Lamy, aujourd'hui N'Djaména, capitale du Tchad et la pacification des empires du baguirmi et du ouaddaï ont mis un terme aux luttes. Il faut attendre 1913 pour que le Tchad soit entièrement colonisé.

La République du Tchad a été proclamée le 28 novembre 1958. Son accession à la souveraineté nationale et internationale est intervenue le 11 août 1960.

Sa population est de 6.288.261 habitants selon le recensement du mois d'avril 1993, répartie dans 14 circonscriptions administratives.

## **II - TOURISME & DEVELOPPEMENT**

### **1 - Concept et forme du tourisme**

Le tourisme est l'ensemble des activités déployées par des personnes au cours de leurs voyage et séjour dans les lieux hors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une (1) année à des fins de loisirs, pour affaires, agrément, vacances, visites aux parents ou amis, santé, religion et autres motifs sans travail rémunéré soit à l'intérieur du pays (tourisme national), soit à l'extérieur (tourisme international).

4

### **2 - Contexte national**

#### **A - Evolution du tourisme au Tchad**

De 1948, date à laquelle la grande chasse a été lancée au Tchad jusqu'en 1975, Fort-Archambault, aujourd'hui Sarh, capitale du tourisme cynégétique a supplanté ARUSHA (Tanzanie) et atteint presque la célébrité de NAIROBI (Kenya) en terme de flux touristique.

Dans les années 60, l'Agence Tchad Tourisme a été créée. Les voyages touristiques ont dû alors commencer au Tchad.

Le Club des Argonautes (organisation française à but non lucratif) et U.T.A. ont lancé en 1964 la petite et moyenne chasse à Douguia. Le succès remporté par cette activité a conduit à la création du Centre Touristique de Douguia. Douguia accueillait entre 250 à 300 chasseurs et pêcheurs internationaux et un plus grand nombre de visiteurs séduits par ce gîte d'étape pendant le week-end.

Bardaï dans le Tibesti a été ouvert au tourisme en 1968.

De 1970 à 1978, le Tchad a connu un grand essor touristique grâce à l'amélioration constante de l'infrastructure hôtelière : l'hôtel la Tchadienne, le complexe hôtelier du Barh Tinga à Zakouma dans la Préfecture du Salamat au Sud-Est du pays et l'agrandissement de l'hôtel de chasses de Sarh dans la Préfecture du Moyen-Chari.

Conscient que le tourisme est devenu dans le monde l'une des activités économiques les plus importantes dont le poids dans la vie économique et sociale dans tous les pays est incontesté, le Gouvernement a décidé de faire du tourisme naguère marginalisé un des secteurs prioritaires. La création le 20 mai 1997 d'un Ministère à part entière chargé du développement Touristique est une illustration de cette volonté politique.

#### **B - Importance économique du tourisme**

Le tourisme constitue un enjeu économique réel pour le pays. En effet, les activités touristiques peuvent non seulement procurer aux entreprises directement ou indirectement des bénéfices, mais aussi plusieurs catégories de citoyens et parfois des communautés entières peuvent également en tirer profit.

Par ailleurs, le tourisme est aussi générateur de bénéfices pour l'agriculture, les industries alimentaires, les textiles et les transports. On peut même affirmer que le tourisme concourt au développement de tous les secteurs de la vie économique d'un pays.

En effet, le tourisme intérieur ou tourisme national est un facteur économique très important du fait qu'il crée des débouchés pour les industries et stimule la production en transférant les revenus des régions les plus développées vers celles les moins favorisées d'un pays.

Par contre, le tourisme extérieur ou tourisme international est source de richesse du fait qu'il contribue à l'entrée des devises et à l'équilibre de la balance des paiements.

## **C - Interdépendance du tourisme**

Le tourisme présente des interdépendances très étroites avec les autres secteurs de la vie sociale, économique, culturelle, éducative et naturelle.

### **1 - Tourisme et Société**

Le tourisme comporte un aspect social important. Par les contacts humains qu'il favorise, il contribue d'une manière déterminante au rapprochement des différents peuples, races, religions, et au renforcement de l'unité nationale.

### **2 - Tourisme et Environnement**

L'environnement naturel constitue la fondation sur laquelle pourra se développer le tourisme au Tchad. Pour ce faire, l'Etat doit accorder une attention particulière à l'inventaire, la protection, au contrôle et à la valorisation de la biodiversité.

### **3 - Tourisme et Politique**

Le tourisme est un secteur très sensible qui ne peut se développer que dans un climat de stabilité politique de paix et de sécurité. Malheureusement, force est de constater que le tourisme se heurte trop souvent à des problèmes internes au niveau mondial, régional et national. Par conséquent, la solution à la plupart de ces problèmes requiert non seulement un effort conjugué de tout un peuple mais aussi de la coopération internationale en raison de la nature complexe du tourisme.

#### **4 - Tourisme et Emploi**

Etant un des secteurs non négligeable de l'activité économique de certains pays, le tourisme met en jeu d'énormes investissements de capitaux dans les domaines des infrastructures, de l'agro-industrie, des équipements, des services, etc. Il mobilise de par le monde des centaines de milliers d'entreprises et

d'organisations de toutes tailles, depuis le vendeur d'objets d'art et de souvenirs, la petite agence de voyage en passant par les tours opérateurs jusqu'à la chaîne internationale des grands hôtels. Il offre aussi de nouvelles possibilités d'emploi dans les pays en voie de développement en créant des revenus supplémentaires.

6

#### **5 - Tourisme et Santé**

Le développement du tourisme nécessite une infrastructure et un réseau sanitaires suffisants. L'amélioration et la création de l'infrastructure dans les régions et localités à vocation touristique peuvent constituer un gage de sécurité pour les visiteurs étrangers et nationaux.

Par ailleurs, l'aménagement et la valorisation de nos sources thermales contribueront à l'amélioration de la santé par la thérapie thermique (cure de rhumatisme, d'affections de la peau et des voies respiratoires). Ainsi, le tourisme de cure drainera un flux important de touristes.

#### **6 - Tourisme - Transport et Communication**

Le transport est un support essentiel de développement du tourisme.

Compte tenu de l'étendue du territoire national, de la dispersion des sites touristiques et de l'éloignement des marchés émetteurs, l'Etat doit poursuivre ses efforts de réhabilitation et d'amélioration du réseau routier ainsi que la viabilisation des aérodromes secondaires.

Sur le plan transport, on assiste de plus en plus à la déréglementation tarifaire dans le monde. Cette pratique suscite un large engouement au voyage. Le Tchad, dont le tourisme est largement tributaire du transport aérien, doit conjuguer ses efforts avec les compagnies aériennes pour une politique tarifaire préférentielle.

#### **7 - Tourisme et Culture**

La culture constitue un des produits touristiques essentiels. Sa prise en considération dans la politique de développement du tourisme est indispensable. Ainsi, il convient de prendre en compte les activités artistiques, picturales, le folklore, les croyances, les

valeurs, les coutumes, etc..., qui relèvent de la culture et qui sont les attraits d'un tourisme dynamique.

## **D - Importance du patrimoine touristique national**

Le Tchad dispose d'une très grande variété d'attraits touristiques. Cependant, le principal handicap à leur valorisation est leur dispersion sur un territoire immense ne disposant pas actuellement d'un réseau dense et diversifié d'infrastructures de communication. Les principaux centres d'intérêt touristique sont déterminés par les trois grandes zones climatiques du pays, à savoir : zones saharienne, sahélienne et soudanienne.

La zone saharienne, à l'extrême Nord, dans la magnifique région du Borkou -Ennedi - Tibesti (B.E.T.) dispose des multiples attraits : pics, rochers, canyons, cratères volcaniques, grottes, sources thermales, trous au natron, peintures rupestres, palmeraies, faune saharienne, dunes de sable, guelta d'arché et les lacs d'Ounianga.

La zone sahélienne, particulièrement la région du Lac Tchad à l'Ouest, renferme d'énormes potentialités touristiques telles que : les îles flottantes, la faune aquatique et terrestre, facilement accessible depuis la station touristique de Douguia, la ville de N'Djaména (marché, musée national, mosquée, centre artisanal, buttes S.A.O., musée de Gaoui, etc ...).

Par ailleurs, le Lac Fitri situé au centre dans la préfecture du Batha qui constitue une zone humide d'importance internationale, particulièrement connu, habitat d'oiseaux d'eau est reconnu par la convention de RAMSAR et désigné réserve de la biosphère.

La zone soudanienne au Sud du pays offre d'importants attraits touristiques : Lac Léré et Chuttes Gauthiot, grottes, rivières, pêche et chasse sportives, parcs nationaux et réserves de faune de grande qualité, architecture traditionnelle, vestiges archéologiques, folklore et artisanat.

Bien d'autres attraits et non des moindres existent dans toutes les régions du pays.

## **E - Capacité Hôtellerie du Tchad**

Les structures d'hébergement et de restauration sont des composantes indispensables pour le développement du tourisme. Or, à part quelques réalisations datant des premières années de l'indépendance (Hôtel de Chasse, Hôtel la Tchadienne), la capacité hôtelière du Tchad n'a guère évolué. Elle est de l'ordre de 328 chambres dont les  $\frac{3}{4}$  sont concentrées à N'Djaména, principalement dans les deux grands hôtels de classe internationale (Novotel la Tchadienne et l'Hôtel du Chari).

Face à cette carence, quelques initiatives privées se sont manifestées ces dernières années mais se heurtent à des contraintes de toutes sortes (manque d'un code d'investissement touristique, multiplicité des taxes, difficultés d'accès au crédit, etc...).

Dans sa politique de désengagement et de promotion du secteur privé, l'Etat doit mener des actions incitatives et favoriser toute autre initiative concourant au développement des infrastructures hôtelières.

### **III - Forces et faiblesse du tourisme au Tchad**

#### **A - Forces**

- qualités exceptionnelles et réputations anciennes des sites du Borkou - Ennedi - Tibesti (B.E.T.) ;
- Existence de sites touristiques très attractifs, le Parc National de Zakouma par exemple ;
- Environnement préservé, paysages diversifiés ;
- Authenticité et variété des cultures (folklore, artisanat) ;
- Attraites liés à la nouveauté de la destination « Tchad ».

#### **B - Faiblesses**

- Insuffisance d'infrastructures (accueil, communication, transport, hébergement) ;
- Absence des structures spécialisées publiques et privées (sociétés immobilières et professionnelles) ;
- Manque de politique, de stratégies et de positionnement sur le marché touristique ;
- Monopole des compagnies aériennes (tarifs prohibitifs, interdiction des vols Charters) ;
- Enclavement et éloignement des sites touristiques.

### **IV - Intérêt économique national du tourisme**

Le tourisme peut contribuer au renforcement du tissu économique du pays. Secteur générateur de recettes et créateur d'emplois, son impact économique affecte tous ceux qui participent à son développement et contribuent de manière significative aux recettes d'exportation. Le tourisme favorise largement le financement des infrastructures nationales indispensables au développement économique et social du pays.

L'impact économique du tourisme est de deux ordres : au niveau de l'Etat, au niveau des individus et des collectivités locales.



**\* Au niveau de l'Etat.**

- équilibre de la balance des paiements par les entrées de devises ;
- contribution à l'aménagement du territoire avec l'amélioration et le renforcement des moyens de communication, de transport et d'équipements sanitaires par exemple ;
- contribution à la réduction du chômage et à la limitation de l'exode rural par la création d'emplois ;
- valorisation du patrimoine culturel, historique, environnement et de l'image du pays.

**\* Au niveau des individus et des collectivités locales.**

- création des entreprises ayant des effets directs ou indirects sur l'emploi ;
- création des ressources additionnelles ;
- amélioration des infrastructures et des services sociaux ;
- ouverture au monde, formation et accès à des nouvelles techniques et technologies ;
- sensibilisation à la protection de l'environnement ;
- effets multiplicateurs sur le commerce, l'artisanat, l'agriculture, le bâtiment et les services.

**V - Enonce de politique**

Considéré il y a peu d'années comme un secteur d'activité marginal, le tourisme mondial a connu ces dernières années un grand essor au point de devenir une véritable industrie.

Cet essor ira croissant au regard des prévisions faites par l'organisation mondiale du tourisme (O.M.T.). En effet, d'après les projections de l'organisation mondiale du tourisme, les arrivées des touristes internationaux atteindront 661 millions et les recettes 279 milliards de dollars des Etats-Unis d'ici à l'an 2.000.

Il est aujourd'hui un fait établi que les pouvoirs publics et les promoteurs privés sont conscients de l'apport décisif du tourisme dans les économies nationales.

Fort de ce constat, le Gouvernement Tchadien s'engage à mettre en œuvre un programme résolu de promotion du tourisme pour permettre au Tchad de se tailler une part de ce marché du tourisme en progression constante.

Bien qu'importante source d'entrée de devise et domaine créateur d'emplois, le tourisme Tchadien est resté dans un état embryonnaire. En effet, contrairement aux secteurs du commerce, de l'agriculture, de l'élevage, de l'éducation, de la santé, du transport et de l'environnement ayant chacun une politique reconnue par l'Etat et

soutenue par les partenaires en développement, le tourisme qui représente une opportunité réelle de croissance économique n'a jamais fait l'objet d'une attention particulière au Tchad.

Cependant la place à accorder au tourisme dans le développement général du pays doit être soigneusement mesurée afin d'éviter les effets néfastes d'un développement touristique non maîtrisé.

La restauration de la paix et de la sécurité, la mise en place des institutions démocratiques, la création d'un Ministère du Développement Touristique, l'existence

d'une forte demande internationale et la volonté des opérateurs économiques privés d'investir dans ce secteur sont autant de conditions favorables qui encouragent le Département à initier cette politique pour donner une impulsion nouvelle à ce secteur.

10

## **VI - Option pour le développement du tourisme au Tchad**

### **L'Écotourisme**

Le Gouvernement opte pour l'écotourisme. L'écotourisme est un tourisme durable en zone naturelle et rurale basé sur la valorisation et la conservation du patrimoine naturel, culturel et la préservation du bien être des populations locales.

L'écotourisme se caractérise par :

- un tourisme naturaliste d'observation et d'étude de la faune et de la flore ;
- un tourisme respectueux et soucieux de minimiser son impact sur l'environnement et les communautés locales visitées ;
- un tourisme éducatif qui dispense un message sur la conservation et la compréhension du milieu visité ;
- un tourisme responsable qui choisit ses partenaires et qui cherche à maximiser les retombées économiques dans le pays hôte et les communautés visitées ;
- un tourisme participatif qui s'implique financièrement.

## **VII - Objectifs et stratégies de la politique de développement du tourisme au Tchad**

La finalité de la politique de développement du tourisme est de créer et mettre en œuvre les conditions nécessaires à l'épanouissement, à la promotion et à l'amélioration de la qualité du tourisme au Tchad pour un meilleur développement économique, social et culturel.

### **A - Objectifs globaux**

La politique de développement du tourisme au Tchad vise les objectifs généraux suivants :

- développer les centres d'intérêts touristiques ;
- protéger l'environnement et le patrimoine socio-culturel ;
- promouvoir les produits touristiques ;
- impliquer la population et le secteur privé dans l'accueil des touristes ;
- intéresser les partenaires en développement à la valorisation et à la promotion du tourisme.

## **B - Strategies globales**

Le développement du tourisme au Tchad s'articule autour des axes stratégiques suivants :

- identification des produits touristiques essentiels en fonction des ressources disponibles et valorisables compte tenu de la mondialisation des échanges ;
- promotion d'un tourisme sélectif de qualité organisé autour du thème de l'Ecotourisme susceptible de donner une image valorisante du territoire et de retenir l'intérêt des partenaires nationaux et internationaux ;
- optimisation de la contribution du tourisme au développement du pays par la mise en place des structures adéquates publiques et privées dans les différents domaines concernés avec l'objectif de participer le plus largement possible à la mise en valeur et au développement du pays ;
- mise en place des infrastructures essentielles, particulièrement dans le domaine du transport et des communications ;
- mise en place d'une politique de commercialisation des produits touristiques.

## **C - Objectifs spécifiques**

- mettre en place des mesures incitatives (élaboration d'un code d'investissement touristique, allègement des taxes pour les entreprises à caractère touristique, facilitation à l'accès aux crédits etc.) ;
- accroître la capacité hôtelière du pays ;
- doter le Ministère du Développement Touristique des moyens matériels et humains.

## **VIII - ACTIONS**

La volonté du Gouvernement est de créer les conditions nécessaires d'un développement intégral du tourisme tout en respectant les valeurs naturelles, sociales et culturelles. Dans ce cadre, les actions spécifiques suivantes seront menées :

### **Au niveau de l'Etat**

- Inventorier quantitativement et qualitativement les potentialités touristiques avec hiérarchisation des ressources disponibles ;
- Evaluer les différents équipements touristiques actuellement en service et définir de nouveaux équipements à acquérir ;
- Etablir un plan directeur de développement du tourisme ;
- Mettre en place des structures adéquates pour impulser et encadrer le développement touristique ;
- Organiser la formation et encourager la professionnalisation dans le secteur du tourisme ;
- Libéraliser le transport aérien sur le plan national et international ;
- Faciliter l'accueil et garantir la sécurité des touristes ;
- Alléger et accélérer les procédures administratives par la création d'un guichet unique ;
- Encourager et soutenir les projets touristiques initiés par les communautés villageoises et associations locales ;
- Envisager avec les professionnels du tourisme des mesures incitatives, réglementaires, législatives et fiscalo-douanières par rapport aux sites à exploiter ;
- Développer les suprastructures et infrastructures minima indispensables dans les régions d'intérêt touristique ;
- Soutenir les actions de formation, d'information et de promotion ;
- Adopter un code d'investissement touristique ;
- Négocier des lignes de crédit en vue d'encourager l'émergence des PME et PMI dans le secteur du tourisme ;
- Associer étroitement le secteur privé dans l'élaboration, la conception des projets touristiques ;
- Ouvrir des bureaux d'information dans les principaux pays émetteurs de touristes ;
- Participer aux manifestations à caractère touristique ;
- Instaurer une semaine nationale du tourisme ;
- Mettre en place un laboratoire de photographie et acquérir du matériel adéquat (audio-visuel et de topographie) ;
- Editer des cartes routières, dépliants et affiches,
- Viabiliser les aérodromes secondaires ;
- Créer les liaisons aériennes privilégiées entre N'Djaména et les régions du pays réputées touristiques ;
- Créer des circuits touristiques inter-Etats.

### **Au niveau du secteur privé**

Le secteur privé est reconnu comme acteur et moteur essentiel du développement économique. Le désengagement progressif de l'Etat des entreprises publiques est la marque de cette volonté.

Dorénavant le rôle de l'Etat se limitera à la définition d'un cadre juridique attractif et à la construction des grosses infrastructures.

### **Au niveau de la population**

La population est la base de tout développement socio-économique. De ce fait, elle doit s'organiser et s'impliquer dans la promotion du tourisme par la création des structures d'accueil villageoises intégrées. Elle pourra en outre participer à la protection et à la valorisation de son patrimoine naturel et culturel, à l'aménagement et l'exploitation des sites touristiques de sa région en bénéficiant de l'appui nécessaire des services techniques publics et privés.

13

## **IX - CADRE INSTITUTIONNEL**

Pour une bonne mise en œuvre de la politique de développement touristique, le Gouvernement s'engage à créer un cadre approprié et mettre en place des organes pour faciliter son exécution et son suivi.

La création dans le Gouvernement du 20 mai 1997 d'un Département autonome chargé du tourisme : Ministère du Développement Touristique traduit la volonté des pouvoirs publics pour faire de ce secteur un réel facteur de développement social, économique et culturel.

Ainsi, le Ministère du développement touristique est chargé de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière du tourisme.

A ce titre, il est responsable de la conduite des actions suivantes :

- la mise en œuvre et le suivi de la politique nationale du tourisme en vue de promouvoir le développement économique, social et culturel ;
- la valorisation des ressources touristiques nationales, notamment des parcs nationaux et réserves de faune et des zones d'intérêt cynégétique en collaboration avec les autres ministères intéressés ;
- l'organisation, l'amélioration et développement de l'hôtellerie en collaboration avec les autres départements concernés ;
- l'incitation et le soutien des initiatives privées dans le domaine du tourisme et de l'hôtellerie ;
- le suivi et le contrôle des entreprises touristiques et hôtelière ;
- la mise en application effective de la réglementation en matière d'hébergement, de restauration et du tourisme.

L'organisation de ce Ministère regroupe trois (3) Directions techniques et six (6) secteurs préfectoraux sous la coordination d'une Direction générale.

De ce qui précède, le Ministère du Développement Touristique apparaît comme un service purement administratif.

Aussi, afin d'assurer pleinement l'application de la politique générale de développement du tourisme, il est nécessaire de renforcer cette structure par la création d'un Office National du Tourisme.

Pour l'exécution de la politique nationale de développement du tourisme, outre le Ministère de Développement Touristique, il est créé un Haut Comité de promotion du tourisme (HCPT) placé sous la présidence du chef du Gouvernement.

Cet organe comprend tous les ministères concernés par la mise en œuvre de la politique et des programmes de développement touristique, ainsi que le conseil national du patronat et la chambre de commerce, d'industrie, d'agriculture, des mines et de l'artisanat.

Il définit les grandes orientations en matière de politique de développement du tourisme, prend en compte les recommandations et suggestions du secteur privé, des partenaires en développement et des représentants des collectivités locales.

Les attributions et le fonctionnement du Haut Comité de Promotion du Tourisme sont définis par décret.

Le Haut Comité de Promotion du Tourisme est appuyé dans sa tâche par une cellule technique constituée par les ministères et autres institutions concernés.

## **X - MISE EN ŒUVRE, SUIVI - ÉVALUATION**

### **A - MISE EN ŒUVRE**

Afin de traduire dans les faits la politique nationale de développement du tourisme, les différents acteurs élaboreront un programme d'actions et d'investissements en matière de tourisme selon les besoins des régions à vocation touristique sous la supervision du Ministère chargé du Tourisme.

Pour assurer le financement des projets qui en découlent, les partenaires en développement seront mis à contribution en vue de leur aboutissement.

### **B - SUIVI ET EVALUATION**

L'exécution de la politique nationale de développement du tourisme fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation conjointe permanente du Ministère de tutelle et des organes concernés.

**Signature : le 7 octobre 1998**

Le président de la République IDRISS DEBY  
Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement NASSOUR GUELENGDOUKSIA OUAIDOU  
Le Ministre du Développement Touristique PASCAL YOADIMNADJI